

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 juin 2018
Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 04/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018
(accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Projet de construction d'une médiathèque sur la commune de Guengat - Validation de
l'Avant Projet Définitif**

Le programme de la nouvelle médiathèque à Guengat qui remplacera l'actuel équipement non normatif en termes de surface et d'accessibilité a été approuvé en conseil communautaire du 1^{er} décembre 2016.

Le groupement de maîtrise d'œuvre Atelier d'architecture BRULE / BATITHERM / SOFRESID a été retenu comme maître d'œuvre du nouveau bâtiment à construire. Il vous est présenté l'Avant-Projet Définitif du futur équipement qui fixe le coût d'objectif et le montant définitif des honoraires du maître d'œuvre.

Au stade de l'APD, la proposition de l'équipe de maîtrise d'œuvre répond totalement aux demandes du programme sur les aspects fonctionnels et architecturaux. L'équipement répondra aux exigences d'un bâtiment passif et se développera en simple rez-de-chaussée.

De par sa localisation, le projet est soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le coût prévisionnel de cette opération, mobilier compris, correspond dorénavant à un montant de 766 000 € TTC (dont 528 436 euros TTC pour les travaux de bâtiment et hors travaux de VRD évalués à 39 144 € TTC et dont la réalisation est à la charge de la commune de Guengat).

Au regard du coût d'opération estimé à 600 000 € TTC en phase programme, l'augmentation d'un montant de 166 000 € TTC s'explique par quatre principaux éléments :

- L'augmentation de surface de 10 m² par rapport au programme permettant ainsi de mieux répondre aux besoins des utilisateurs (surfaces de stockage et de circulations) ;

- La prise en compte de la demande de l'architecte des bâtiments de France pour une toiture en zinc ;
- Les honoraires de la maîtrise d'œuvre retenue, supérieurs de 25 596 € TTC à l'estimation initiale ;
- Le recalage du coût du mobilier (+ 70 200 € TTC), afin de répondre aux standards des autres médiathèques.

Le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération prévoit une livraison du bâtiment fin 2019.

Au regard de ces éléments, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à :

- 1 - passer un avenant qui fixe le forfait de rémunération du maître d'œuvre à 80 005,31 € TTC, en application du taux de rémunération du marché ;
- 2 - valider le coût prévisionnel définitif des travaux à 528 436,68 € TTC ;
- 3 - solliciter toutes subventions et notamment auprès de l'Etat au titre du DSIL :

Plan de financement médiathèque de Guengat

Dépenses TTC		Recettes	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Travaux	528 437 €	FCTVA	28 500
Maîtrise d'œuvre	80 005 €	Subventions	
Divers P. intellectuelles		- Département	130 000
Autres et aléas	51 358 €	- Région	66 000
Mobilier -équipement	106 200 €	- Etat	370 000
		Reste à financer	171 500
Total	766 000 €	Total	766 000€